

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **6 juin 2022**, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présente Madame Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

**2022-06
123**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 16 mai 2022
- 4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - FINANCES - GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2022
 - 5.2 - Engagement - Directrice générale et greffière-trésorière
 - 5.3 - Embauche d'un opérateur-journalier (poste permanent)
 - 5.4 - Révision budgétaire 2022 OMH - Ensemble immobilier 2679
 - 5.5 - Révision budgétaire 2022 OMH - Ensemble immobilier 2862
 - 5.6 - Comité de sélection - Entrevue
 - 5.7 - Dons et commandites
 - 5.7.1 - Demande d'aide financière - École de La Source
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Dépôt de la démission de Monsieur Michel Turcot et avis de vacances au poste de conseiller au siège #5
- 7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Dépôt des permis et des certificats du mois de mai 2022
 - 7.2 - Demande de PIIA - 151, rue Principale
 - 7.3 - Demande de PIIA - 51, rue Principale
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2021 (MRC)
 - 8.2 - Dépôt du rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois de mai 2022
- 9 - TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Démolition du garage municipal - Mandat Démolition DC inc.
 - 9.2 - Boîte pour le Camion 26 - Achat
 - 9.3 - Inspection de conduites d'égouts - Mandat Can-Explore
- 10 - LOISIRS - TOURISME
 - 10.1 - Tournée des Vainqueurs 2022
 - 10.2 - Fondation Le Rayon d'Espoir - Autorisation d'un marche dans le

village

11 - VARIA

11.1 - Règlement 2022-226 - Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2022-06
124**

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
125**

3.2 - Séance extraordinaire du 16 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

5 - FINANCES - GESTION DES SERVICES

**2022-06
126**

5.1 - Adoption des dépenses du mois de mai 2022

Les dépenses du mois de mai 2022 ont été présentées au conseil par la secrétaire-trésorière adjointe, laquelle certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses s'élevant à 524 795,74 \$.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2022 s'élevant à 524 795,74 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
127**

5.2 - Engagement - Directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ière) de la Municipalité est vacant;

ATTENDU la nécessité de combler ce poste clé au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en place un processus afin de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne pour occuper lesdites fonctions à la Municipalité;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2022-02-37 la Municipalité a mandaté le Service des ressources humaines de la MRC de Bellechasse pour accompagner le maire et les membres du conseil dans la démarche de sélection d'un(e) candidat(e);

ATTENDU QUE les étapes du processus de recrutement ont été réalisées en toute conformité soit l'affichage public du poste, l'établissement des exigences et des critères de sélection, les entrevues avec les candidats présélectionnés, le passage du questionnaire de mobilisation et de performance organisationnelle ainsi que l'analyse de leurs résultats;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines de la MRC de Bellechasse mandatées ainsi que des membres du conseil qui ont participé aux entrevues de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu ce qui suit :

Que Mme Fadia Bayrakdar a été engagée pour occuper le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Raphaël, et ce, rétroactivement en date du 9 mai 2022;

Que la nomination officielle de Mme Bayrakdar à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité soit effective à compter de ce jour;

Que le contrat de travail à durée indéterminée, accompagné d'une description non limitative des tâches et responsabilités du poste, et déterminant la rémunération, les conditions de travail, les avantages sociaux et autres, l'horaire de travail, la période de probation et autres dispositions, soit adopté tel que rédigé et annexé à la présente résolution;

Que le maire, M. Richard Thibault, soit autorisé à signer ledit contrat de travail de Mme Fadia Bayrakdar, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Raphaël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
128**

5.3 - Embauche d'un opérateur-journalier (poste permanent)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a fait un appel de candidatures pour recruter des opérateurs-journaliers pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE Monsieur Donald Collin possède les compétences requises pour être opérateur-journalier au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE Monsieur Collin devra répondre aux conditions d'embauche énoncées dans son offre de services;

ATTENDU QUE l'entrée en service de Monsieur Collin sera effective le 13 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'embaucher Monsieur Donald Collin à titre d'opérateur-journalier au sein du Service des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-06
129

5.4 - Révision budgétaire 2022 OMH - Ensemble immobilier 2679

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de révision budgétaire pour l'année 2022 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse pour l'ensemble immobilier de Saint-Raphaël, portant le numéro 2679.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Tonia Despont,
Et résolu d'adopter la révision budgétaire 2022 pour l'ensemble immobilier 2679 (Saint-Raphaël) de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse présentée par la SHQ et se détaillant comme suit :

Des revenus de: 53 298 \$

Des dépenses de: 76 257 \$

Déficit de : 22 959 \$

Participation de la municipalité 10 % du déficit

Que la municipalité verse un montant total annuel de 2 296 \$ dans le cadre de cette révision budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-06
130

5.5 - Révision budgétaire 2022 OMH - Ensemble immobilier 2862

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de révision budgétaire pour l'année 2022 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse pour l'ensemble immobilier de Saint-Raphaël, portant le numéro 2679.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu d'adopter la révision budgétaire 2022 pour l'ensemble immobilier 2862 (Saint-Raphaël) de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse présentée par la SHQ et se détaillant comme suit :

Des revenus de: 22 086 \$

Des dépenses de: 33 819 \$

Déficit de : 11 733 \$

Participation de la municipalité 10 % du déficit

Que la municipalité verse un montant total annuel de 1 173 \$ dans le cadre de cette révision budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-06
131

5.6 - Comité de sélection - Entrevue

ATTENDU QUE toute personne qui pose sa candidature pour un poste à combler au sein de la Municipalité doit être rencontrée en entrevue d'embauche;

ATTENDU l'émission de la recommandation de la direction des ressources humaines de la MRC de Bellechasse de créer un comité de sélection d'entrevue;

ATTENDU QUE ledit comité se compose du maire, d'un ou d'une conseiller.ère désigné.e pour une période d'un (1) an, d'un ou d'une conseiller.ère disponible et de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE si le ou la conseiller.ère désigné.e pour une période d'un (1) est indisponible, celui-ci ou celle-ci peut être remplacé.e par un ou une autre conseiller.ère;

ATTENDU QU'une stabilité est nécessaire pour ce type de comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu de désigner les membres du comité de sélection d'entrevue :

- Le maire, Monsieur Richard Thibault;
- Le conseiller, Monsieur Samuel Roy;
- Le ou la conseiller.ère disponible;
- La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Fadia Bayrakdar.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7 - Dons et commandites

2022-06
132

5.7.1 - Demande d'aide financière - École de La Source

Une demande de contribution de l'École de La Source pour l'entretien des pelouses a été déposée au conseil.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu d'octroyer une contribution à l'École de La Source de 700 dollars (700,0\$), pour l'entretien des pelouses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - LÉGISLATION

2022-06
133

6.1 - Dépôt de la démission de Monsieur Michel Turcot et avis de vacances au poste de conseiller au siège #5

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de Monsieur Michel Turcot, à titre de conseiller au siège #5, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, laquelle est datée du 31 mai 2022.

Elle informe le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #5, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle informe enfin les membres du conseil et l'assistance qu'un avis d'élection sera annoncé ultérieurement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'accepter la démission de Monsieur Michel Turcot, conseiller au siège #5.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt des permis et des certificats du mois de mai 2022

Quarante-deux (42) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de mai 2022.

Tableau détaillé :

Type de demande	Nombre
Certif. autorisation d'abattage d'arbres	4
Permis d'addition d'un bâtiment	4
Permis d'agrandissement	2
Permis de construction	2
Permis de lotissement	3
Certificat d'autorisation pour piscine	6
Permis captage des eaux souterraines	2
Permis de rénovation	17
Certif. d'autorisation travaux riverains	1
Certificat de changement d'usage	1
	<hr/>
	42

2022-06
134

7.2 - Demande de PIIA - 151, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le remplacement du revêtement de fibrociment sur le mur latéral gauche et du mur avant du garage par du vinyle de couleur sable, d'une fenêtre en PVC par le même matériau identique, d'une porte en bois par du PVC de couleur blanche et d'une porte de garage en aluminium de couleur blanche

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement numéro 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'autoriser la demande des travaux du propriétaire de l'immeuble sis au 151, rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-06
135

7.3 - Demande de PIIA - 51, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne le remplacement du revêtement de la toiture en tôle architecturale par du bardeaux d'asphalte de couleur charcoal.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement pour les travaux de toiture décrit ci-haut causerait la perte du matériau d'origine (tôle à baguette) ainsi que le caractère architectural patrimonial de la toiture de la résidence sise au 51, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est non assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement numéro 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu de refuser la demande des travaux de toiture pour l'immeuble sis au 51, rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2022-06
136**

8.1 - Rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2021 (MRC)

CONSIDÉRANT que les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que selon l' article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport d'activité de l' exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2021 de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu que la Municipalité de Saint-Raphaël approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2021 et fera parvenir la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
137**

8.2 - Dépôt du rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois de mai 2022

Le rapport mensuel du Service d'incendie et de sécurité publique est déposé au conseil pour le mois de mai 2022.

9 - TRAVAUX PUBLICS

**2022-06
138**

9.1 - Démolition du garage municipal - Mandat Démolition DC inc.

Madame la conseillère, Tonia Despont, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur ce sujet et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël doit procéder à la démolition/déconstruction du garage municipal situé au 26, avenue Beaudry;

ATTENDU QUE la démolition devant être réalisée avant le 1er novembre 2022 pour accueillir le projet Villa-Saint-Raphaël à ce même endroit;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'une firme externe a procédé à l'analyse des soumissions pour fins de conformité;

CONSIDÉRANT QUE ladite analyse démontre que la firme Démolition DC inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 56 337,75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Il est résolu d'octroyer le mandat à la firme Démolition DC inc. pour le projet de Démolition/Déconstruction du garage municipal situé au 26, avenue Beaudry, au prix de 56 337,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-06
139**

9.2 - Boîte pour le Camion 26 - Achat

ATTENDU QUE la boîte du camion 26 atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule doit être utilisé toute l'année pour les besoins d'exploitation de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le matériau recouvrant toute la boîte est un acier très gradés (Hardox 450 et 3/16 d'épaisseur), solide et résistant fortement à l'abrasion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité pour procéder à l'achat de la boîte pour le camion 26;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Guylaine Larochelle,

Et résolu d'autoriser l'achat d'une boîte pour le camion 26 pour le prix approximatif de 49 065 \$ avant taxes, afin ce véhicule soit opérationnel pour les besoin d'exploitation de l'organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
140**

9.3 - Inspection de conduites d'égouts - Mandat Can-Explore

ATTENDU QUE, dans son plan d'intervention de la TECQ 2019-2023, la Municipalité doit réaliser une inspection des conduites d'égouts;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a lancé un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme Can-Explore est le plus bas soumissionnaire au prix de 66 510,74 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu d'octroyer le mandat à la firme Can-Explore pour réaliser l'inspection des conduites d'égouts au prix de 66 510,74 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - LOISIRS - TOURISME

**2022-06
141**

10.1 - Tournée des Vainqueurs 2022

ATTENDU QUE le 20 août prochain, l'itinéraire de la 11e édition de la randonnée cycliste "Tournée des Vainqueurs" est prévu dans la municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE cette randonnée rassemble deux cents (200) cyclistes pour l'amélioration des soins de santé à l'Hôpital de Montmagny, particulièrement pour les personnes atteintes d'un cancer;

ATTENDU QU'il est possible de consulter les trois (3) parcours par le biais des liens suivants :

- 50 km : <https://ridewithgps.com/routes/31455822>;
- 75 km : <https://ridewithgps.com/routes/31504284>;
- 100 km : <https://ridewithgps.com/routes/31504432>

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'autoriser les cyclistes de l'événement "Tournée des Vainqueurs" à passer par la municipalité de Saint-Raphaël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2022-06
142**

10.2 - Fondation Le Rayon d'Espoir - Autorisation d'un marche dans le village

ATTENDU QUE la Fondation Le Rayon d'Espoir de La MRC de Bellechasse est un organisme qui vient en aide aux quatre CHSLD de Bellechasse;

ATTENDU QUE la fondation le Rayon d'Espoir contribue financièrement pour permettre la tenue d'activités offertes aux bénéficiaires de nos CHSLD;

ATTENDU QUE, pour continuer sa mission, la Fondation Le Rayon d'Espoir doit tenir des activités de financement;

ATTENDU QUE la Fondation le Rayon d'Espoir prévoit organiser une marche bénéfice le 18 juin dans les rues du village de St-Raphaël;

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu d'autoriser la Fondation le Rayon d'Espoir à tenir une marche bénéfice dans les rues du village le 18 juin 2022 en après-midi, entre 13 h 00 et 15 h 00, en empruntant le trajet suivant :

Départ du Foyer de St-Raphaël, avenue Gagnon, rue principale direction Ouest, rue Veilleux, rue Guillemette, avenue Saint-Arthur, rue du Foyer et retour au Foyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - VARIA

**2022-06
143**

11.1 - Règlement 2022-226 - Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés

Monsieur le conseiller, Samuel Roy propose la révision du Règlement 2022-226 Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés. Certaines non-concordances ont été relevées. Un avis de motion sera proposé lors de la prochaine séance.

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

**2022-06
144**

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Tonia Despont

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 33.

Richard Thibault
Maire

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Richard Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, maire